



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 09 JANVIER 2023

Compte-rendu affiché par extraits à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Date de la convocation : le 05 janvier 2023

Le Conseil Municipal de COMPS s'est réuni à la mairie en séance ordinaire le 09 janvier 2023, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Didier BAYARD, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Votants : 11

MEMBRES PRÉSENTS : Didier BAYARD (Maire), Bernard GRIMARD (1^{er} adjoint), Jacques HELLO (2^{ème} adjoint), Corinne BAILLOU, Bruno BONNAT, Catherine DARAN, Dominique DEBREYER, Nathalie DOMINCE, Marielle RATEAU, Vanessa SANTOS, Alexandrine VOYAU

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Lucien CECCATO, Jacky GORZA, Véronique HAMMERER, Claudia JOURNOUD

Jacques HELLO est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 05 décembre est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Motion de rejet du vote du SMICVAL entérinant l'arrêt du ramassage des ordures ménagères en porte à porte
- 2°) Délibération adoptant le règlement municipal du cimetière et de l'espace cinéraire communal de Comps
- 3°) Délibération instituant ou modifiant la ou les catégories de concessions funéraires et fixant les tarifs
- 4°) Questions diverses

La séance est ouverte.

1°) DECISION 01-01-2023 : MOTION DE REJET DU VOTE DU SMICVAL ENTERINANT L'ARRET DU RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES EN PORTE A PORTE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que lors de leur assemblée générale tenue le mardi 6 septembre dernier, les élus du SMICVAL ont voté la fin du ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte.

Considérant l'absence de vraie concertation avec les acteurs du territoire,

Considérant l'absence de réunion publique portée à la demande de l'association des Maires du Territoire des Côtes de Bourg,

Considérant les remontées d'informations des territoires ayant déjà expérimenté le système des conteneurs collectifs,

Considérant la dégradation du service public induite par cette nouvelle réforme,

Considérant la rupture d'égalité à l'accès au service public engendrait par l'impossibilité pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap de se déplacer pour porter leurs poubelles dans les conteneurs collectifs,

Considérant l'augmentation prévisible des dépôts sauvages sur la commune,

Considérant le flou quant à l'avenir des agents du SMICVAL,

Considérant les investissements déraisonnés à hauteur de 34 millions d'euros,

Face à ces enjeux sociétaux, environnementaux et économiques, il est donc proposé au conseil municipal de :

- se prononcer contre la réforme du SMICVAL mettant fin au ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Après avoir entendu le rapport du Maire,

A l'unanimité, par 11 voix pour

- vote la motion de rejet de la fin du ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte

2°) DELIBERATION ADOPTANT LE REGLEMENT MUNICIPAL DU CIMETIERE ET DE L'ESPACE CINERAIRE COMMUNAL DE COMPS

La commission cimetière travaille sur le règlement du cimetière, et il reste encore quelques points à éclaircir avant de le proposer au vote du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de reporter ce point au prochain conseil municipal.

3°) DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL INSTITUANT OU MODIFIANT LA OU LES CATEGORIES DE CONCESSIONS FUNERAIRES ET FIXANT LES TARIFS (ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 83-07-2022)

Le point précédent ayant été reporté, ce point est également reporté.

4°) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire énonce que l'association des maires du Bourgeais a écrit un courrier au Président du SMICVAL demandant l'organisation de réunions publiques sur le territoire sur la réforme instaurant l'arrêt du ramassage des ordures ménagères en porte à porte. A ce jour, il n'y a pas eu de réponse à ce courrier, ce qui montre la volonté délibérée de ne pas faire participer la population.
- Madame la Présidente du SIRP évoque le problème de la remorque de l'agent technique qui va chercher les repas à Gauriac, qu'il faudrait envisager de remplacer. Monsieur le maire propose de contacter Mr ALLAIRE d'Aquitaine Restauration afin de faire le point avec lui sur les nouvelles normes à respecter et le matériel dans lequel il faudrait investir.

- Le repas des élus et des associations, initialement prévu le dimanche 22 janvier 2023, est reporté au dimanche 29 janvier.
- Dominique DEBREYER expose que la mairie a reçu un courrier de la DGFIP nous félicitant de la bonne maîtrise des finances publiques, avec un Indicateur de Performance Comptable (IPC) à 100% pour 2021 ce qui reflète une excellente qualité comptable.

La séance est levée à 19h30.
Fait à COMPS, le 19 janvier 2023.

Le Maire

Didier BA



